

Groupe de travail du 1^{er} avril - FICHE N°2 ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

Les principaux jalons prévisionnels du calendrier pour une mise en œuvre du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2018 sont détaillés ci-après. **Ils sont susceptibles d'évoluer.**

2ème semestre 2015 (rappel)

- Travaux et analyses techniques sur chacune des options de chacun des « embranchements »

Étude des scénarios envisageables d'un point de vue juridique, technique et de la relation avec l'usager. Tous les métiers, maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre de la DGFIP concernées par le projet ont été associées étroitement à la réflexion.

- Consultations techniques exploratoires par la Direction de projet des parties prenantes potentielles

Les consultations ont été conduites de septembre à décembre 2015. Elles ont eu pour objectif d'initier un dialogue itératif sur les solutions envisageables avec toutes les parties prenantes externes à la DGFIP.

Ces premières études et consultations ont notamment permis d'expertiser la piste d'utilisation des banques comme collecteurs.

1er semestre 2016

- Préparation des projets de textes législatifs comprenant :
 - le périmètre des revenus concernés ;
 - le tiers collecteur et les modalités de reversement des retenues à l'État ;
 - les modalités de fixation du prélèvement, en particulier le taux ;
 - les modalités de l'année de transition.
- Dépôt du texte en Conseil des Ministres pour un vote à l'été
- Élaboration d'un document de cadrage général pour les développements informatiques
- Lancement des études d'urbanisation du SSI

2^e semestre 2016

- Préparation du dossier CNIL (échanges avec les tiers ; identification....)
- Élaboration des cahiers des charges pour les parties prenantes au PAS
- Rédaction des spécifications pour les évolutions de tous les systèmes d'information de l'administration fiscale concernés par le PAS
- Élaboration des modules de formation
- Éléments de communication interne et externe sur le PAS
- Transmission des cahiers des charges aux parties prenantes au PAS
- Décrets et arrêtés d'application

Année 2017

- Poursuite de la campagne de communication interne et externe sur le PAS, notamment dans le cadre de la campagne déclarative puis de la campagne des avis IR (communication du taux de prélèvement à la source applicable en 2018)
- Formation des agents et des responsables de service
- Développements informatiques
- Tests des systèmes d'information
- Premiers échanges d'informations entre les tiers collecteurs et l'administration
- Publication des commentaires administratifs (BOFiP)

Janvier 2018

- 1er prélèvement à la source